

Troisième réunion du groupe de travail ouvert pour la révision du Règlement intérieur de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial

Siège de l'UNESCO, Salle II

20 - 21 mai 2014

RESUME DU PRESIDENT

N.B : Ce résumé doit se lire conjointement avec les résumés du Président de la première et de la deuxième réunion du Groupe de travail ouvert qui sont disponibles à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/election-reflexion2014>

La troisième et dernière réunion du Groupe de travail ouvert s'est tenue les 20 et 21 mai 2014 sous la Présidence de S.Exc. M. Jean-Frédéric Jauslin, Ambassadeur, Délégué Permanent de la Suisse, et M. Francisco Javier Gutierrez Plata, de la Délégation Permanente de Colombie, en tant que Rapporteur.

Cette réunion était la continuation des deux premières réunions du Groupe de travail ouvert qui ont eu lieu les 23 et 24 janvier et les 20 et 21 mars 2014. Le Groupe de travail ouvert a poursuivi ses discussions sur la représentation géographique équitable au sein du Comité du patrimoine mondial comme demandé par la Résolution **19 GA 4** ; a pris en compte les discussions et les propositions formulées au cours des deux réunions précédentes et a élaboré des variantes de solution qu'il va soumettre à l'Assemblée générale en vue d'une révision de son Règlement intérieur.

Plus de 130 participants représentant plus de 85 États parties ont participé à la réunion et ont contribué activement au débat.

A. « Autres mesures »

Durant la première partie de la réunion, les participants se sont penchés sur les « autres mesures » qui avaient été évoquées au cours des deux premières réunions. Ils ont convenu de retenir les mesures suivantes et de les soumettre à l'Assemblée générale extraordinaire conjointement aux modèles proposés :

- Augmenter le temps de latence de 4 à 6 ans avant une nouvelle élection au comité
- Ré-introduire éventuellement un système de vote à plusieurs tours (ceci dépendra du modèle de vote adopté par la session extraordinaire de l'Assemblée générale)
- Introduire un format standard de candidature pour la présentation des experts (modèle devant être élaboré par le Secrétariat)

- Garantir que le système d'élection maintienne un choix à chaque étape du processus en bannissant les « Clean Slates » (ceci dépendra du modèle de vote adopté par la session extraordinaire de l'Assemblée générale)
- Garantir que le système d'élection retenu réserve un siège à un Etat partie qui n'a jamais été membre du Comité en lieu et place du siège actuellement réservé à un Etat partie qui n'a pas de sites (accord de principe mais modalités de mise en œuvre à définir)

Le Groupe a également discuté de la possible suspension de l'examen de nouvelles propositions d'inscription par les membres du Comité pendant la durée de leur mandat comme « autre mesure » Un point couvrant partiellement cette question étant inscrit à l'ordre du jour de la 38eme session du Comité, le groupe a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre en compte la décision du Comité sur ce sujet.

Les questions de l'élargissement du nombre de membres du comité (qui implique une modification de la Convention) ou de l'introduction d'un nouveau type de membres non-votant dans le comité ont fait également l'objet d'interventions. Il a été décidé de ne pas entrer en matière sur ce point important dans le cadre du présent groupe de travail tout en relevant la nécessité de se pencher sur cette question dans un proche avenir.

B. Propositions pour l'établissement d'un nouveau système susceptible d'assurer une distribution géographique équitable des sièges au sein du le Comité du patrimoine mondial

Au cours des deux premières réunions du Groupe de travail ouvert, un certain nombre de propositions visant à assurer la représentation géographique ont été élaborées. Lors de sa dernière réunion, le Groupe de travail ouvert n'a pas atteint de consensus sur un seul modèle mais s'est mis d'accord sur l'idée de soumettre trois propositions à l'Assemblée générale extraordinaire :

1. La proposition GRULAC
2. La proposition de l'Estonie
3. La proposition modifiée de la Norvège

Une description détaillée de ces propositions est annexée au présent rapport..

C. Conclusions et suite de la procédure

Les Etats parties ont été informés des démarches qui vont suivre à l'issue des travaux et de la tenue de la première session extraordinaire de Assemblée générale, provisoirement prévue les jeudi 13 et vendredi 14 novembre 2014.

Annexe

Propositions pour l'établissement d'un nouveau système susceptible d'assurer une distribution géographique équitable des sièges au sein du Comité du patrimoine mondial

Proposition GRULAC

	G I	G II	G III	G IV	G Va	G Vb	Total
prorata	3	2	3	4	4	2	18
ajout min		1				1	2
ouvert	*	*	*	*	*	*	1
Total Min	3	3	3	4	4	3	

Proposition de l'Estonie

	G I	G II	G III	G IV	G Va	G Vb	Total
minimum	2	2	2	2	2	2	12
ouverts	*	*	*	*	*	*	9
Total Min	2	2	2	2	2	2	

Proposition modifiée de la Norvège

	G I 27	G II 25	G III 32	G IV 41	G Va 45	G Vb 19	Total
minimum	2	2	2	2	2	2	12
attribués				1	2		3
flottant			*	*			1
[réservé-pas siégé]	*	*	*	*	*	*	
ouverts							5
Total Min	2	2	2,5	3,5	4	2	